

**Opinion du la Chambre des députés sur la
Communication de La Commission au Parlement européen, au
Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité
des régions
Un nouvel agenda européen de la culture
COM(2018) 267**

La Chambre des députés soutient l'objectif d'accroître la capacité culturelle des États membres par des activités culturelles de qualité, en favorisant les opportunités de participation et de créativité pour tous et par renforcement des liens entre culture, éducation, affaires sociales, politique urbaine, recherche et innovation. Dans ce contexte, elle propose de développer un projet rural, similaire à celui intitulé "Des espaces et villes culturels et créatifs", afin de promouvoir la participation culturelle et la revitalisation sociale, et l'extension du programme "Europe créative" afin de soutenir plus forte la mobilité des professionnels dans secteurs de la culture et de la création.

La Chambre des députés recommande la mise en place de lignes d'action de l'Union européenne destinées à soutenir les activités culturelles dans les domaines de l'éducation formelle et non formelle dans le cadre de l'Espace européen de l'éducation. Elle recommande également une approche distincte et étendue des zones rurales pour atteindre l'objectif de l'Agenda culturel européen, qui consiste à exploiter le potentiel de la culture et de la diversité culturelle pour la cohésion sociale et le bien-être social.

Elle recommande également d'établir un cadre organisationnel pour la coopération volontaire entre les États membres afin d'élaborer des plans d'action culturels nationaux et souligne la valeur ajoutée de l'intégration de ce plan à d'autres plans et programmes dans les domaines de la protection de l'environnement et du paysages naturels.